



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

36%

des salariés interrogés estiment que les actions mises en œuvre en faveur du bien-être au travail dans leur entreprise sont insuffisantes.

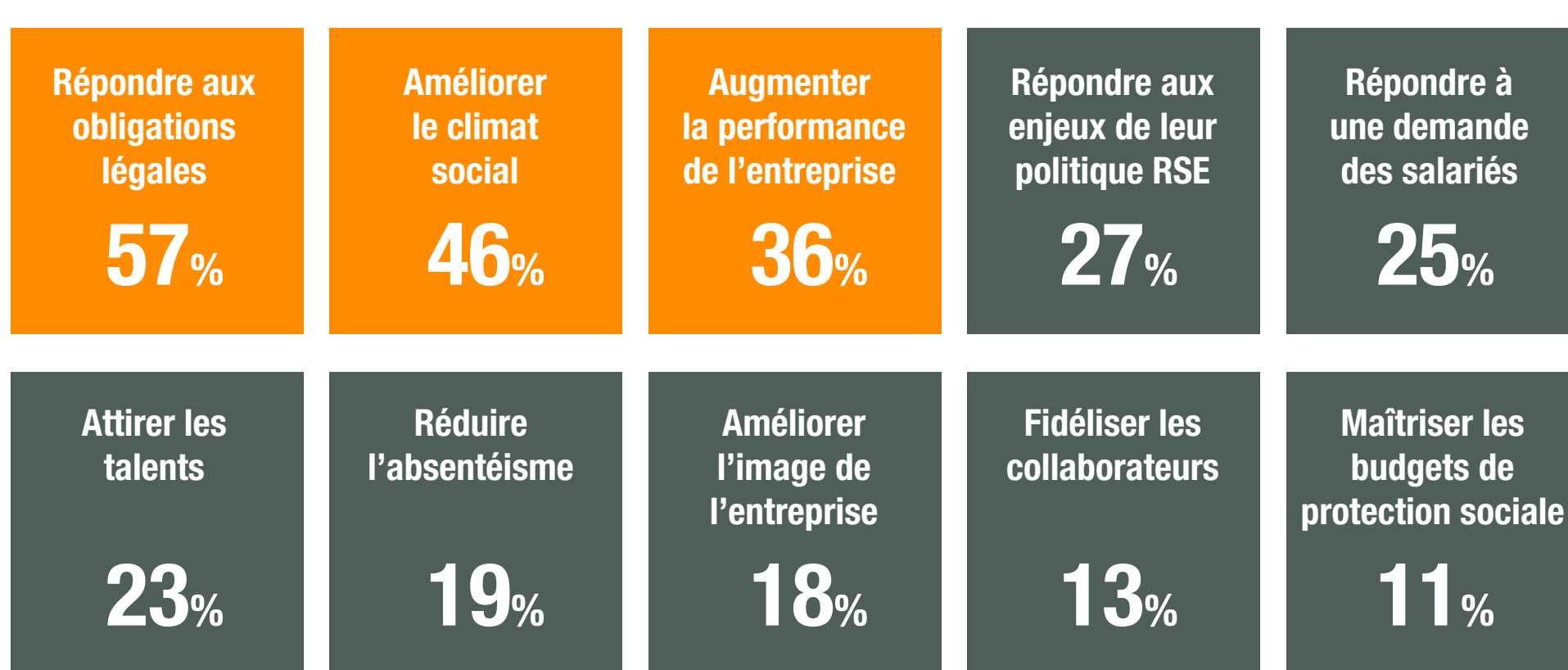


84%

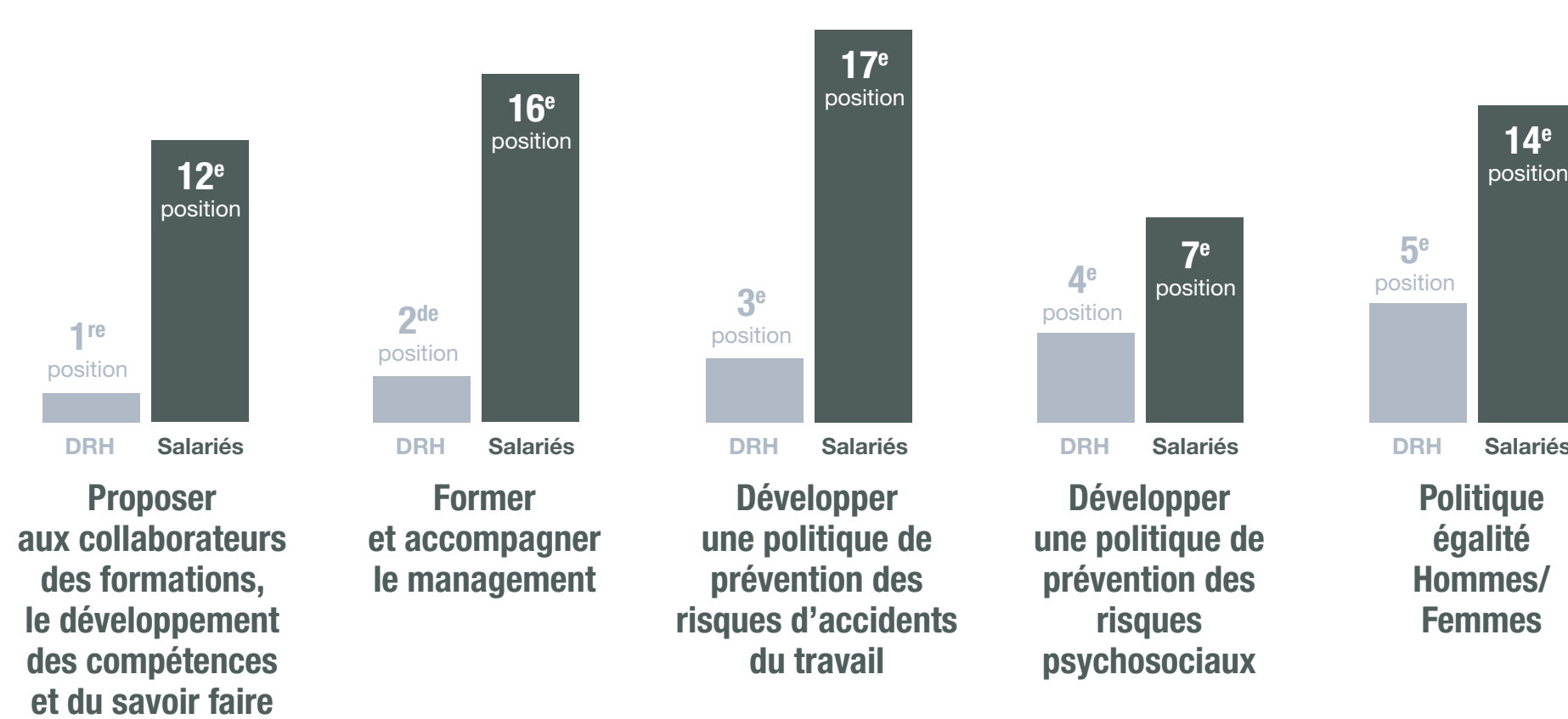
des DRH interrogés estiment que Up est légitime pour développer des services liés à l'amélioration de la qualité de vie au travail



LES PRINCIPALES MOTIVATIONS DES DRH DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS QVT

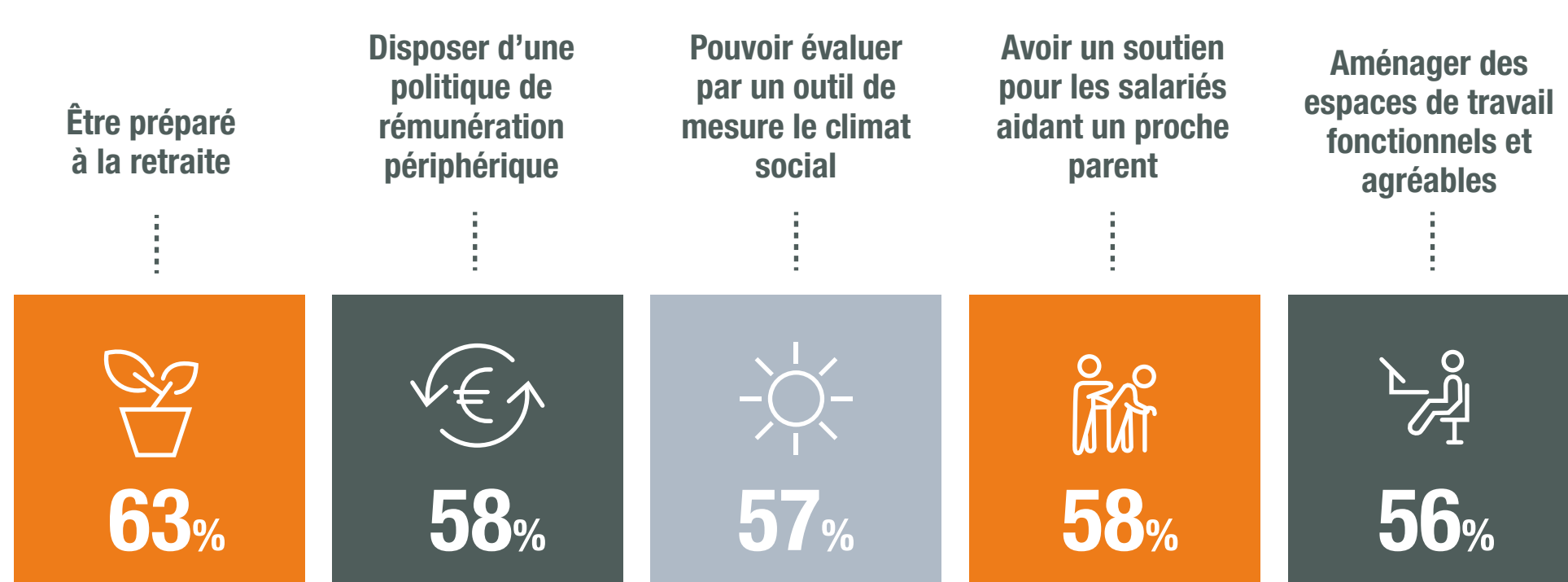


UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LES ACTIONS PROPOSÉES PAR LES DRH ET LES ATTENTES DES SALARIÉS

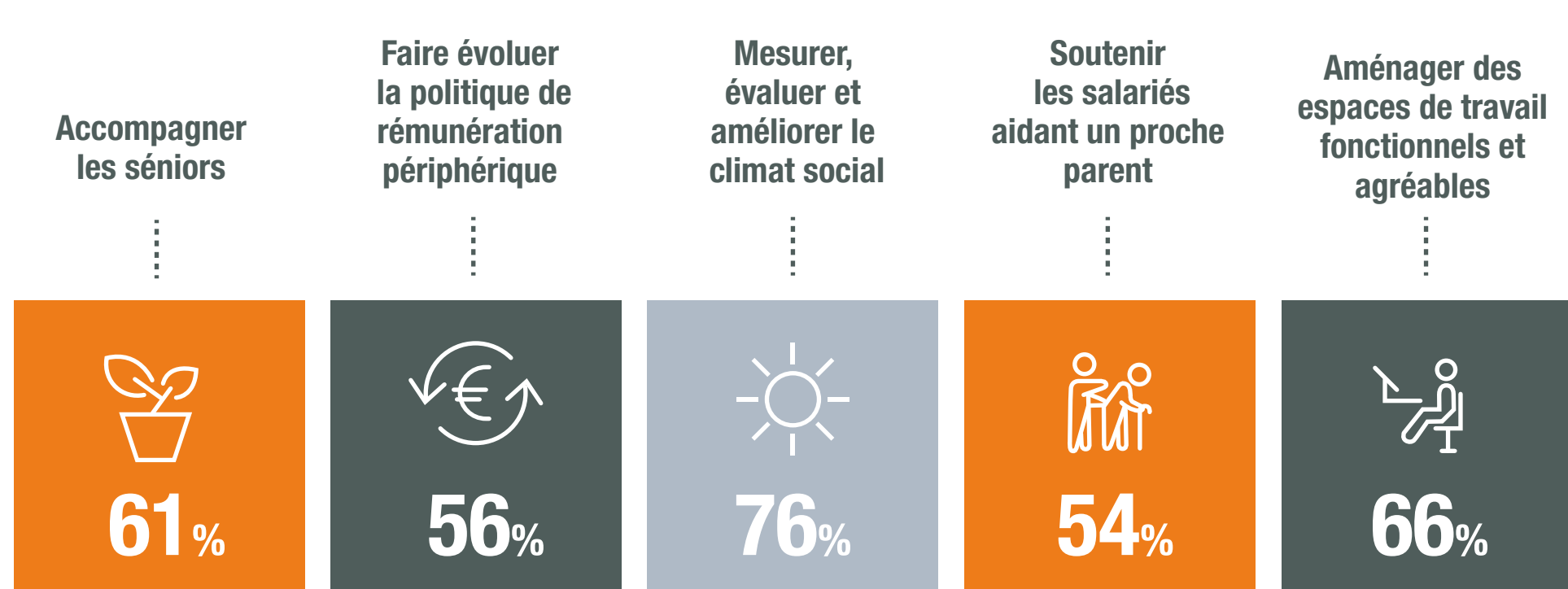


DES CENTRES D'INTÉRÊTS COMMUNS, DES PRIORITÉS DIFFÉRENTES

– LES PRINCIPALES ATTENTES DES SALARIÉS –



– PLANS D' ACTIONS ENGAGÉS PAR LES DRH –



DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS BIEN-ÊTRE ET PERFORMANCE

ÊTRE RECONTACTÉ(E)

NOUS CONTACTER :
up-france.fr/equilibrer



Up

Source : Étude UP - Novembre 2016

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter et exécuter vos demandes. Le responsable des traitements et destinataire de ces données est la société UP, Société Coopérative et Participative à forme anonyme et capital variable - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 642 044 366. Conformément à la loi relative à la liberté d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à la société UP, 27-29 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous recevez ce message car votre e-mail est recensé dans notre base.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de la part de UP, désinscrivez-vous de la liste de diffusion.